



Séance du 25 mars 2022 à 15h

à l'Académie des sciences d'outre-mer, 15 rue La Pérouse 75116 Paris
accessible présentiel et en visioconférence
présidée par **Hubert Loiseleur des Longchamps**
coordonnée par la 3^{ème} section – ASOM

Quelle expertise à l'international pour répondre aux défis de 2030 ?

PROGRAMME

Introduction

Hubert Loiseleur des Longchamps, Président – ASOM

Lecture du procès-verbal de la séance du 11 mars

Pierre Gény, Secrétaire perpétuel – ASOM

Communications

Présentation :

Jean du Bois de Gaudusson, Président de la 3^{ème} section – ASOM

Témoignage : « Autour de la méthode et de l'éthique »

Christine Desouches, Vice-présidente de la 3^{ème} section – ASOM

Intervenants :

« L'expertise activité centrale de la coopération technique – évolutions en France et à l'étranger »

François Pacquement, 3^{ème} section – ASOM

« Les changements récents d'organisation, témoins d'une remobilisation »

Jérémy Pellet, Directeur Général Expertise France

« L'expertise et la mise en œuvre des ODD en Afrique dans les domaines de la paix, la démocratie et les droits de l'Homme »

Boubacar Issa Abdourhamane, Expert-consultant, ancien Conseiller spécial du Chef de l'État du Niger, ancien Haut fonctionnaire international

Questions et débats



NOTE DE PRESENTATION ET RESUMES DES COMMUNICATIONS

Quelle expertise à l'international pour répondre aux défis de 2030 ?

La question de l'expertise est documentée par une abondante bibliographie, mais sa pratique dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) semble moins connue, constituée en grande partie par la littérature grise des institutions. Pourtant, elle y est exposée à de nombreux changements, dans le contexte d'une remise en cause des formes récentes de la gestion publique. En outre, à l'international, des réformes importantes sont intervenues depuis une vingtaine d'années, tant dans le cadre multilatéral (et européen), que bilatéral (avec les refontes des systèmes d'aide de plusieurs donateurs de l'OCDE). La plus récente, la fusion d'Expertise France avec l'Agence Française de Développement (AFD), est intervenue au début 2022, faisant désormais reposer le Groupe AFD sur un troisième pilier, aux côtés des investissements de développement durable (1946) et de la promotion des affaires (1977).

Dans le monde du développement, l'expertise constitue un volet important de la coopération technique. Cette activité apparaît avec la Société des Nations, pour constituer ensuite une des missions des institutions des Nations Unies, qui lui consacrent dès l'origine des moyens regroupés au sein du Programme élargi d'assistance technique, en 1949. Elle prend progressivement une part significative des systèmes d'aides bilatéraux : les donateurs du CAD ont pour la plupart créé une capacité d'apporter une expertise à l'international. C'est le cas, très tôt, de l'Allemagne, de la France, du Royaume uni et de la Suisse, puis du Japon et des pays nordiques. Plus tard, l'importance financière de l'aide européenne conduira à un double processus d'eupéanisation de l'offre, par des structures communes et par la promotion de « consortiums » au cas par cas pour les réponses aux appels d'offres. Attestée dès les premières études statistiques, en 1960, la coopération technique des divers donateurs croît alors jusqu'à la moitié des années 1980, pour ensuite diminuer lentement – à part la parenthèse de 1994 à 2000 tenant probablement à l'aide en faveur des pays en transition vers l'économie de marché. Le niveau actuel s'établit à un peu moins de 15% de l'APD, avec une évolution contrastée selon les pays, mais en mobilisant généralement des moyens significatifs.

Son histoire connaît un tournant majeur au tournant des indépendances, lorsque les anciennes puissances coloniales doivent pallier le départ des fonctionnaires coloniaux et contribuer à mettre en place des dispositifs relais



sous couvert de coopération technique. D'abord le fait de fonctionnaires de tout niveau, elle laisse la place progressivement à une génération d'experts. Constituée ainsi dès les années 1950, l'assistance technique française doit être fortement mobilisée au début des années 1960, et elle reste très engagée jusqu'aux années 1990.

Plusieurs Académiciens exercent ou ont exercé, ponctuellement ou durablement, des fonctions d'expertise, dans le cadre du Ministère de la Coopération ou de celui des Affaires étrangères, qui a présidé à son évolution au XXI^e siècle. La Coopération technique est un domaine de la diplomatie française qui a longtemps été dispersé parmi de nombreuses structures publiques et privées. Toutes visaient à constituer, pour les mondes en développement ou en transition vers l'économie de marché, une offre de compétences des diverses administrations, souvent dans l'intérêt de l'influence française, entrant ainsi dans la « fabrique » des politiques ou dans le déroulement des projets d'investissement. L'histoire de ces structures présente plusieurs ruptures, autant de moments où, en France comme dans les autres pays de l'OCDE, la coopération se recomposait. Depuis 2015, ces activités sont regroupées au sein d'Expertise France.

Comme dans la plupart des pays de l'OCDE, leurs grands bassins de recrutement sont le secteur public, pour des affectations auprès de diverses administrations africaines (avec une prise en charge partielle des coûts par le bénéficiaire), et le secteur marchand, qui peut comporter des structures semi-publiques ou privées (bureaux de consultants compétents sur des thèmes du développement).

Au lendemain de la chute du Mur de Berlin, une demande nouvelle d'expertise est mobilisée pour accompagner les réformes dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que d'ex URSS. Celle-ci est largement dotée par les institutions multilatérales comme par la Commission européenne, qui lance les programmes à destination des pays d'Europe Centrale et Orientale et des nouveaux États Indépendants. Une offre nouvelle émerge dans la plupart des membres de l'OCDE, et notamment de ceux qui ont accueilli une diaspora originaire de ces pays. En France, ceci constitue une activité nouvelle très mobilisatrice qui échappe au « champ » du Ministère de la Coopération (limité à un certain nombre de pays, principalement africains). Pour répondre à cette demande, de nombreuses structures nouvelles voient le jour, alors que la fin du Ministère de la Coopération est organisée par les réformes de la seconde moitié des années 1990. La constitution d'un modèle économique cohérent avec les ambitions politiques va alors prendre plusieurs années, pour aboutir en 2015 à



la création d'Expertise France, tandis que les institutions et politiques de l'Union européenne connaissent de profonds changements.

Au total, toute une mosaïque d'initiatives et d'organismes s'est mise en place. Par-delà ses divers avatars, l'unité du métier est constituée par la rencontre de la commande publique dans un pays client et d'un financement du développement. Cette rencontre confronte l'expertise à des attentes fortes en termes de transformation, notamment par transfert de politiques publiques, tout en la mettant au défi de s'adapter aux contextes historiques et aux situations concrètes les plus complexes.

Face aux défis de 2030, stylisés dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies, qui désormais concernent tous les pays, également impliqués, comment l'expertise s'est-elle adaptée et reformulée ?

Témoignage : « Autour de la méthode et de l'éthique »
Christine Desouches, Vice-présidente de la 3^{ème} section – ASOM

Le choix et la mise à disposition de l'expertise soulèvent, quel qu'en soient le contexte et les modalités, un certain nombre de questions de méthode et d'éthique afin de garantir tout à la fois son efficacité et son caractère non invasif. Dans ce sens, le recours à l'expertise plurielle et collective telle que pratiquée et promue notamment par la Francophonie, en particulier dans le domaine juridico-politique, est susceptible de constituer un repère utile pour progresser dans la réflexion.

« L'expertise activité centrale de la coopération technique – évolutions en
France et à l'étranger »
François Pacquement, 3^{ème} section – ASOM

L'expertise est examinée dans cette séance au sens de la coopération internationale, comme transfert de compétence financé par l'aide au développement, sous forme de missions contribuant principalement au renforcement de capacités. Née dans le cadre multilatéral, cette activité a suscité dès l'après-guerre une mobilisation des donateurs qu'il n'est pas simple de mesurer et qui concerne tant les pays de la future OCDE que ceux du Conseil d'Assistance Économique Mutuelle. Elle s'est déployée en trois vagues, la



constitution d'institutions et la substitution, les transitions vers l'économie de marché, et la promotion du développement durable.

« Les changements récents d'organisation, témoins d'une remobilisation »

Jérémie Pellet, Directeur Général Expertise France

Agence publique, Expertise France est l'acteur interministériel de la coopération technique internationale, filiale du groupe Agence française de développement (groupe AFD). Deuxième agence par sa taille en Europe, elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation... Elle intervient sur des domaines clés du développement et contribue aux côtés de ses partenaires à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

« L'expertise et la mise en œuvre des ODD en Afrique dans les domaines de la paix, la démocratie et les droits de l'Homme »

Boubacar Issa Abdourhamane, Expert-consultant, ancien Conseiller spécial du Chef de l'État du Niger, ancien Haut fonctionnaire international

La question du rôle de l'expertise dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) est un vaste sujet. L'Agenda 2030, ratifié en 2015 aux Nations Unies (ONU), a été conçu pour transformer notre monde. Dans la conception des ODD et leur mise en œuvre, les experts continuent à jouer un rôle essentiel. Ces objectifs étant par nature globaux et consensuels, ils ont besoin, pour être mis en œuvre, du recours à des professionnels compétents, neutres, capables de proposer des solutions plus ou moins techniques qui peuvent aider les gouvernements dans leurs processus décisionnels de définition des politiques publiques tant au niveau national, régional ou international.

Si certains parmi les 17 objectifs sont plus techniques, d'autres en revanche le sont beaucoup moins et les modalités de mise en œuvre ainsi que l'intervention de l'expertise peuvent être sujets à quelques défis de tailles qu'il conviendrait de ne pas sous-estimer. C'est le cas de l'ODD 16 qui évoque l'objectif de « *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du*



développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». La communication visera, en prenant appui sur des exemples sur le continent africain, et à la lumière des expériences sur les questions de paix, de démocratie et de droits de l'Homme, à montrer comment l'expertise sur ces questions s'est développée progressivement, comment elle a été mobilisée, suivants quels critères, comment son acceptation a été négociée, comment certains risques ont pu être surmontés et enfin quels enseignements utiles peut-on en tirer dans un monde en pleine transition technologique et géopolitique qui ne peut laisser l'expertise indifférente.